



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

V/Réf : courrier du 27/09/17

Affaire suivie par Agnès MICHEL

N/Réf : GV / LB / 2017-0390

Dossier suivi par : Gilles VAUDELIN / Line BROUSSARD

Tél. : 04.75.41.06.37

Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

Monsieur le Préfet de l'Isère
Direction Départementale de la Protection des
Populations
Service Installations classées
22, Avenue Doyen Louis Weil - CS 6
38 028 GRENOBLE CEDEX 1

Valence, le 17 octobre 2017

Obljet : Avis INAO pour ICPE société ENGIE ENERGIE, Jarrie (38)

Par courrier en date du 27 septembre 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, la demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation de cogénération sur le site de la société ARKEMA présentée par la société ENGIE ENERGIE SERVICES sur la commune de Jarrie (38).

La commune de Jarrie est située dans l'aire de production de l'IGP «Emmental français Est-Central » ainsi que de l'IGP viticole (ex vin de pays) « Isère ».
Aucun opérateur ne revendique ces signes de qualité et d'origine sur la commune.

L'étude attentive du dossier mène l'INAO à formuler les observations suivantes :

- le projet se situe sur un site déjà existant,
- le projet est compatible avec le document d'urbanisme de la commune (zone UJ du POS),
- l'activité ne devrait pas nuire à l'agriculture ou aux paysages dans le cadre d'un fonctionnement normal, en vertu des précautions d'usage prévues,
- le projet n'impacte pas de productions sous SIQO.

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Pour la Directrice de l'INAO et par délégation,
Le Délégué territorial
Emmanuel ESTOUR



Copie pour info à : DDT Isère - 17 Bd Joseph Vallier- BP 45- 38040 GRENOBLE Cedex 9